

## COMITE D'HYGIENE, SECURITE ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL DEPARTEMENTAL DE L'AIN DU 7 MARS 2016

### ETAIENT PRESENTS :

#### REPRESENTANTS DE L'ADMINISTRATION

Monsieur l'inspecteur d'académie, directeur académique des services de l'éducation nationale de l'Ain  
Monsieur le secrétaire général de la direction des services départementaux de l'éducation nationale de l'Ain

#### REPRESENTANTS DES PERSONNELS (titulaires)

Monsieur Nicolas JAMBON (F.S.U.)  
Monsieur Philippe MALLET (FSU)  
Madame Sylvie JACKOWSKI (UNSA)  
Monsieur Saïd BERRAKAM (FNEC FP FO 01)  
Monsieur Didier BONNETON (FNEC FP FO 01)

#### REPRESENTANTS DES PERSONNELS (suppléants)

Monsieur Yoann ROBERT (FSU)  
Madame Karen ANSBERQUE (UNSA)  
Monsieur Jean-Marc BROYER (FNEC FP FO 01)

#### Assistaient également à la réunion

Monsieur Louis DUMONT, médecin de prévention  
Monsieur Yves ESPOSITO, conseiller départemental de prévention  
Madame Claire-Cécile FERRAROLI, assistante sociale des personnels

### Ordre du jour :

- Approbation du PV du 1<sup>er</sup> décembre 2015
- Suivi des mesures préconisées lors des CHSCTD précédents
- Signalements des fiches santé et sécurité au travail
- Rapport annuel de l'assistante sociale des personnels
- Rapport du médecin de prévention
- Rapport annuel du président du CHSCTD 01 sur la santé des personnels : bilan des accidents du travail
- Evolution de la carte des circonscriptions
- Evolution du réseau des EPLE
- Conditions de travail dans le « Pays de Gex »
- Bilan de la visite du lycée de Trévoux
- Visite du collège de Montluel : organisation de la visite et composition de la délégation
- Choix d'une école à visiter pour 2015-2016
- Enquête auprès des PES : reconduction et calendrier
- Questions diverses

Le quorum étant atteint, Monsieur le secrétaire général ouvre la séance à 9h40.

Il annonce que la composition du CHSCTD évoluera au fur et à mesure de la journée puisque Monsieur l'IA-DASEN, et le docteur Dumont, retenus en réunion en début de journée, seront présents à partir de 14h.

Il informe ensuite les membres du CHSCTD d'une modification de la composition du comité : concernant l'organisation syndicale FNEC FP FO, M. Broyer intégrant le comité en qualité de membre suppléant à la place de M. Berrakam, qui devient membre titulaire.

La FSU demande une modification de l'ordre du jour, souhaitant que le point sur les conditions de travail dans le Pays de Gex soit évoqué avant celui sur l'évolution de la carte des circonscriptions.

M. le secrétaire général prend en considération la demande et ajoute que ces points seront abordés en deuxième partie de journée.

L'UNSA effectue une déclaration préalable (cf. Annexe)

M. le secrétaire général estime que l'ensemble des points mentionnés dans la déclaration préalable sera abordé tout au long de la séance, mais propose d'ores et déjà de répondre à celui concernant le statut des personnels contractuels.

Mme Ferraroli, confirme que les personnels contractuels doivent avoir au minimum six mois de contrat pour pouvoir demander l'intervention des assistantes sociales. Elle ajoute que, le cas échéant, elle réoriente les appels vers les organismes compétents.

La FNEC FP FO effectue une déclaration préalable (cf Annexe)

Monsieur le secrétaire général signale que le point concernant les langues vivantes ne relève pas de la compétence du CHSCTD. Il lui paraît en outre difficile de traiter une question académique en CHSCT départemental.

La FSU informe les membres du CHSCTD qu'elle n'a pas de déclaration préalable à effectuer, en revanche, elle signale qu'un avis manque au procès-verbal du CHSCTD du 1<sup>er</sup> décembre 2015.

M. le secrétaire général répond que les avis 5 et 6 ont été regroupés puisqu'ils traitaient du même sujet.

La FSU demande à ce que l'avis soit publié, même si la réponse est commune aux deux avis.

UNSA fait remarquer que la différence porte sur les votes.

Monsieur le secrétaire général indique qu'il s'agit d'une question de forme puisque lors de la publication, le détail n'apparaît pas, mais il s'engage à publier le vœu en y insérant un commentaire.

### **Approbation du PV du CHSCTD du 1<sup>er</sup> décembre 2015**

Demandes de modifications FO :

- Page 2 plutôt que « statut », « fonction »
- Page 5 : Après partie soulignée, « et demande une liste avec établissement de l'arbre des causes »
- Page 5 : en fin de page, ajouter : « de réaliser des visites obligatoires »
- Page 7 : Après la partie soulignée, « et de freins d'ascenseurs utilisés par les agents »
- Page 8 : A la place de la partie soulignée, « M. Bonneton exprime que d'après les infos reçus par FO des PES, la formation est trop lourde et qu'il faudrait le retour à un vrai temps de Formation Initiale »
- Page 8 : FO ajoute que cela est aussi très compliqué pour les enseignants de cycle 3 avec des programmations à faire par secteurs de collèges. De plus, les écoles de certains secteurs de Bourg appartiennent à plusieurs collèges.

Après consultation des membres du comité, M. le secrétaire général annonce que, sous réserve de ces modifications, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

La FSU revendique des délais plus raisonnables pour la réception des procès-verbaux.

Elle liste ensuite les dossiers à mettre à jour sur le site de la DSDEN01 :

- Absence des déclarations liminaires (24/06/14 ; 21/11/14 ; 03/03/2015 ; 02/06/2015)
- Le lien vers l'avis et la réponse du 3 mars 2015 ne fonctionne pas
- Mise en ligne des orientations stratégiques ministérielles 2015.2016, les dernières informations datant de l'année 2013-2014
- Proposition de mettre en ligne le Plan de Prévention Départemental adopté en décembre 2015.
- Sur le site du Rectorat, la liste du CHSCTD de l'Ain date d'il y a deux ans.

M. Esposito explique la complexité du logiciel permettant d'alimenter le site de la DSDEN de l'Ain. M. le secrétaire général informe les membres du comité qu'une modification du format du site est en cours. Le nouveau site ayant vocation à être destiné uniquement aux usagers, la question se pose de l'accès aux informations pour personnels.

Le projet comporte, en outre, l'utilisation par les personnels, d'un intranet réservé (via le portail Ideal), ce qui nécessitera la mise en place d'un accompagnement.

La FSU s'interroge sur la possibilité de continuer à diffuser les informations à l'attention des personnels sur le site de la DSDEN01 en limitant l'accès après l'entrée « Je suis professionnel de l'éducation » par un login et un mot de passe.

M. le secrétaire général répond par la négative. En effet, le format du nouveau site ne permet pas de créer des espaces réservés dans son fonctionnement. En outre la rectrice souhaite l'identification de deux espaces distincts, un internet à destination du grand public et un intranet pour les personnels.

Il informe les membres du comité que la phase transitoire perdurera tant que les modalités d'accompagnement n'auront pas été trouvées.

Les organisations syndicales FNEC FP FO et FSU estiment que la modification du site impliquera une charge de travail supplémentaire pour les directeurs d'école.

La FSU s'interroge notamment sur la forme que prendra l'accompagnement.

M. le secrétaire général précise qu'il paraît difficile d'organiser des sessions de formation pour chaque enseignant. Il s'agira davantage de mettre à disposition un guide à l'attention de chaque utilisateur.

La FSU demande si les membres du CHSCTD ont un droit de regard sur le nouveau site.

M. Esposito évoque la possibilité d'une présentation de l'architecture lors d'un CHSCTD afin d'estimer les éventuels besoins en formation, mais considère que le comité n'a pas vocation à statuer sur cette architecture.

La FSU souhaite aborder un point sur le numérique, notamment sur l'enquête destinée à l'ensemble des personnels de l'Ain, diffusée le 8 mars 2016.

M. le secrétaire général précise que cette enquête durera quinze jours. Les résultats de cette enquête seront donnés par corps de métier et par type établissement.

A la demande de la FSU, il assure que les données du SPS seront transférées à l'ensemble des organisations syndicales dès réception.

Il indique enfin que l'enquête académique sur les risques psycho-sociaux et la qualité de vie au travail, initialement prévue cette année, est reportée à l'année prochaine.

M. Esposito ajoute que le questionnaire relatif à l'enquête sur les risques psycho-sociaux et la qualité de vie au travail, abordé en groupe de travail académique, a été validé en CHSCTA.

### **Fiches Santé et Sécurité au Travail**

M. Esposito informe les membres du comité qu'il a été destinataire d'une fiche SST depuis la dernière réunion du CHSCTD ; cette fiche rapporte l'agression verbale de la CPE et d'une professeure du Lycée St Exupéry de Bellegarde par un parent d'élève, en date du 19/12/2015.

A ce jour, il n'a pas d'information complémentaire concernant cette situation qui a été traitée par l'établissement.

Il ajoute qu'il a reçu le vendredi 4 mars deux signalements émis par les représentants FO. M. Esposito exprime l'impossibilité d'examiner ces situations dans un délai aussi court. Ces questions seront inscrites à l'ordre du jour du prochain CHSCTD.

Il informe par ailleurs les membres du comité d'un groupe de travail réunissant mardi 15 mars 2016, les secrétaires des CHSCT et les conseillers de prévention, qui devrait finaliser les propositions concernant les registres dématérialisés (registre santé et sécurité au travail et registre de danger grave et imminent).

Ces propositions seront présentées au CHSCTA du 22 mars 2016 pour validation.

La FNEC FP FO signale qu'il a connaissance de deux fiches importantes émanant de l'EREA et d'une école du Pays de Gex.

M. le secrétaire général répond que ces deux situations seront évoquées ultérieurement.

La FNEC FP FO affirme n'être pas satisfaite de l'évolution du dossier relatif à l'aération du laboratoire du Lycée Lalande. La demande semble être toujours en cours au niveau de la Région.

M. Esposito répond que la question a été présentée au CHSCTA. Cette demande est prise en compte et sera traitée par la Région, qui a intégré les travaux du Laboratoire dans le cahier des charges.

### **Rapport annuel de l'assistante sociale des personnels**

Mme Ferraroli, présente son rapport annuel aux membres du CHSCTD. Elle indique qu'une expérimentation est actuellement en cours dans l'Académie comprenant 30 personnels (10 dans l'Ain) en CMO, CLM, CLD depuis plus de six mois. Cette expérimentation se déroule à Lyon.

La FSU se demande si le fait que l'expérimentation se déroule à Lyon ne constitue pas un frein.

Mme Ferraroli répond que la distance est uniquement problématique pour les personnels du Pays de Gex, mais indique que seules 4 personnes de ce secteur sont concernées.

Elle ajoute que cette expérimentation pourrait avoir une suite dans l'Ain l'année prochaine.

La FSU constate un ratio important de personnel en situation difficile dans le Pays de Gex. Elle recense autant de dossiers en 2015 qu'en 2009.

M. le secrétaire général estime que cette situation est en partie liée à l'augmentation des recrutements dans ce secteur.

La FSU demande si l'enveloppe ASIA du Pays de Gex est à moyens constants.

Mme Ferraroli répond que l'enveloppe est académique, avec une ASIA spécifique au Pays de Gex. Elle indique que cette enveloppe n'a pas pu être augmentée mais a été élargie aux personnels TZR, l'aide restant stable à 650 euros par foyer.

La FSU considère que cette somme est insuffisante et déplore le fait de ne pas avoir connaissance de l'historique de cette enveloppe. Elle demande la transmission d'éléments plus complets sur le sujet.

FO estime que les assistantes sociales du personnel nécessitent un renfort afin de pouvoir traiter plus de dossiers.

La FSU conclut qu'il manque plusieurs éléments quantitatifs à ce rapport.

Avis n°1 proposé par l'UNSA :

**« Le CHSCTD considère qu'il est urgent et essentiel que le rectorat de l'académie de Lyon signe enfin la convention de partenariat avec la MGEN (déclinaison locale de la convention nationale signée entre le ministère de l'éducation nationale et la MGEN) permettant la mise en place du réseau PAS. Ce réseau constitue un outil supplémentaire à la disposition des personnels en situation de difficultés professionnelles ou personnelles »**

Vote : 4 pour, 2 abstentions

### **Rapport annuel du président du CHSCTD01 sur la santé des personnels :** **Bilan des accidents du travail**

Mme Charkaoui, chef de la division des personnels enseignants du 1<sup>er</sup> degré public indique que le bilan de ce rapport fait apparaître une augmentation globale du nombre d'accidents de trajet et du travail.

La FSU constate qu'aucune statistique n'apparaît pour les accidents du travail des AESH avant 2014.

Mme Charkaoui confirme qu'aucune donnée n'existait avant 2014. Elle informe les membres du comité des principaux sièges des accidents : genoux, dos, poignets, traumatismes psychologiques. Elle précise qu'il s'agit majoritairement de chutes et ajoute que les personnes accidentées sont globalement assez jeunes.

La FNEC FP FO demande si les personnes victimes d'accidents de trajet habitent près de leur lieu d'affectation.

M. le secrétaire général indique que cette question est complexe du fait de l'augmentation du nombre de titulaires remplaçants et de la difficulté de déterminer la résidence administrative pour une enquête.

La FSU estime qu'il serait intéressant de travailler sur les causes des accidents du travail. D'autre part, elle souligne l'intérêt d'une extraction de données concernant les personnels du second degré du département de l'Ain, par rapport aux accidents de mission notamment.

M. le secrétaire général signale que certains chiffres peuvent être obtenus en consultant le Bilan Social de l'Académie.

La FSU constate la présence de deux méthodes de calcul différentes dans le rapport et souhaiterait y voir figurer un tableau indiquant la répartition géographique des accidents de trajet.

M. le Secrétaire Général prend ces remarques en considération.

### **Visite du collège de Montluel : organisation de la visite et composition de la délégation**

M. le secrétaire général informe les membres du comité que la visite du Collège de Montluel est prévue le 17 mars 2016. Il précise que l'enquête à destination des personnels a été transmise le 29 février, une relance prévue le 7 mars. Les résultats devraient nous être transmis par la DPS le 14 mars et seront communiqués aux élus du CHSCTD.

### Enquête des PES : reconduction et calendrier

M. le secrétaire général précise qu'en lien avec le directeur de l'ESPE le questionnaire sera adressé par mail aux PES. Une version « papier » sera mise à disposition à l'ESPE afin de permettre un meilleur retour sachant que les PES travaillent deux jours en école et deux jours en ESPE. Il rappelle que cette enquête se déroulera en mai et durera 15 jours.

Pause méridienne à 12h20 – reprise de séance à 13h40

### Bilan de la visite du lycée de Trévoux

Le secrétaire du CHSCTD souligne la qualité de l'accueil de la délégation par l'équipe de direction, la visite ayant été bien préparée et relayée auprès des personnels de l'établissement.

L'un des principaux thèmes de la visite portait sur le numérique. La délégation constate que les agents sont demandeurs de règles de fonctionnement et estime qu'il serait intéressant d'imaginer une charte générale de fonctionnement.

M. le secrétaire général ajoute que le taux de réponse à l'enquête sur le numérique a été satisfaisant (50% environ). Après approbation des membres du CHSCTD, il valide les huit suggestions faites à l'issue de cette visite.

### Rapport du médecin de prévention

Le médecin de prévention effectue la présentation générale de son rapport. Il signale que le secrétariat, désormais occupé à temps plein, permet d'apporter une meilleure réponse aux problèmes des usagers. Il rappelle qu'il ne reste plus que deux médecins de prévention dans l'Académie, le docteur Buteau et lui-même.

La FSU remercie le docteur Dumont pour ce rapport, toujours très complet. Elle pointe un aspect préoccupant : la place du 2<sup>nd</sup> degré dans les statistiques et distribue un tableau comparatif (cf Annexe).

Le docteur Dumont réagit en indiquant que les chiffres de l'année 2012-2013 correspondent aux visites quinquennales.

La FSU note une hausse des demandes d'enseignants du 2<sup>nd</sup> degré et une inversion de proportion entre la part du 1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> degrés et demande quelles explications peuvent être données sur le sujet.

M. l'IA-DASEN indique qu'il s'agit là d'un simple constat sans réelle valeur scientifique.

Le docteur Dumont n'est pas en mesure d'apporter une explication à ce phénomène.

Avis n°2 proposé par l'UNSA

**« Le CHSCTD de l'Ain constate l'insuffisance des moyens humains actuellement disponibles pour la réalisation de toutes les missions d'une véritable médecine de prévention. Il demande donc de façon urgente le renforcement de ce service, par le recrutement de 5 médecins de prévention »**

**Vote : 7 pour**

Le médecin de prévention informe les membres du CHSCTD qu'un poste de médecin de prévention académique a été récemment publié.

M. le secrétaire général indique que plusieurs postes de médecins de prévention paraissent régulièrement dans la BIEP mais signale le manque de postulants.

Avis n°3 proposé par la FSU

**« Le CHSCTD de l'Ain constate sur les trois dernières années, à la lecture du rapport annuel du médecin de prévention, et en consultant ceux des deux années précédentes, une augmentation préoccupante, en nombre et surtout en proportion, des situations médicales concernant des personnels enseignants du 2<sup>nd</sup> degré. Par conséquent, dans le cadre d'une action de prévention primaire, prônée par les « Orientations stratégiques ministérielles 2015-2016 », le CHSCTD de l'Ain demande à l'Administration de rechercher de façon urgente les causes de cette augmentation récente ».**

**Vote : 7 pour**

M. le secrétaire général estime que l'administration peut difficilement apporter une réponse à cet avis et indique que le Docteur Dumont a déjà répondu partiellement à la question

### **Suivi des mesures préconisées lors des réunions précédentes du CHSCTD**

La FSU déplore la découverte dans la presse, de la situation du collège d'Ambérieu. M. Jambon donne lecture d'un signalement qu'il avait fait en date du 18 juin 2015. Il estime que l'évocation de cette question en CHSCTD aurait pu permettre d'éviter la détérioration de cette situation.

Monsieur l'IA-DASEN indique que la situation mentionnée est très particulière et complexe. Il déplore à cet égard que certains éléments factuels erronés aient été communiqués à la presse locale, créant une confusion très préjudiciable. Il tient à exposer la situation dans sa globalité aux membres du CHSCTD, sans entrer dans les détails relatifs aux personnes:

La situation signalée par monsieur Jambon, entre autres, l'année dernière, a conduit Monsieur l'IA-DASEN à rencontrer à plusieurs reprises la principale du collège d'Ambérieu, établissement de taille importante. A la demande de la rectrice, un audit a été réalisé dans l'établissement par deux IA-IPR vie scolaire.

A la fin de l'année scolaire, Monsieur l'IA-DASEN a reçu une délégation d'enseignants et la principale du collège de manière à envisager la rentrée suivante plus sereinement.

Mais, après la rentrée, la situation s'est à nouveau dégradée. Dans l'intérêt général - des élèves, des personnels, mais aussi de la chef d'établissement -, il a fallu prendre le temps de procéder à une analyse approfondie de la situation, en agissant avec précaution et prudence. Cela a conduit, en lien avec la rectrice, à envisager les changements qui ont été effectués.

Le point de départ des mesures correspond à la demande de mutation (formulée par écrit) de l'adjointe du collège d'Ambérieu. Malgré le fait qu'elle ne remplissait pas la condition de stabilité, au vu du caractère exceptionnel de la situation, la rectrice a souhaité réserver une suite favorable à sa demande.

Son remplacement a été assuré par le proviseur adjoint du lycée d'Ambérieu, personnel expérimenté ayant lui aussi fait part de son souhait d'obtenir une mutation sur un poste de principal de collège.

La principale adjointe du collège de Leyment a ensuite été sollicitée pour les mêmes raisons que son collègue du lycée d'Ambérieu, afin d'assurer le remplacement de ce dernier.

La principale du collège d'Ambérieu étant actuellement en arrêt maladie, et ce, pour un certain temps, c'est donc le proviseur adjoint du lycée de la plaine de l'Ain qui assure l'intérim et un faisant-fonction a été nommé sur le poste de principal adjoint du Collège de Leyment.

Monsieur l'IA-DASEN conclut qu'il a été procédé aux régulations nécessaires, dans l'intérêt du service, c'est-à-dire dans l'intérêt des élèves et des personnes.

La FSU regrette que le CHSCTD n'ait pas été informé, pour éviter toute confusion, et regrette le temps écoulé jusqu'aux mesures prises.

Le médecin de prévention intervient en rappelant que les difficultés du collège d'Ambérieu ne remontent pas à l'arrivée de la principale, en 2014, mais existaient au préalable.

Monsieur l'IA-DASEN rappelle que le CHSCTD n'a pas vocation à traiter les situations individuelles.

L'UNSA signale que de nombreux chefs d'établissement auraient fait remonter leurs difficultés par rapport à une surcharge de travail et aux nombreuses sollicitations liées à la mise en place des mesures de sécurité à mettre en place à la suite des attentats du mois de novembre.

FSU confirme la pression déraisonnable à laquelle seraient, selon elle, soumis les chefs d'établissement.

Monsieur l'IA-DASEN rappelle le contexte particulier de l'état d'urgence institué sur le territoire national et indique que la DSDEN a veillé faire passer à ce sujet des messages très clairs.

La FSU fait une remarque sur les réponses données aux avis et manifeste son inquiétude sur le fait de repousser au mois d'avril les questions liées aux moyens alloués aux membres des CHSCTD et le projet de leur répartition.

M. Esposito rappelle que la réflexion a été programmée dans les temps qui ont été donnés.

FSU signale que la mutualisation des moyens fait consensus. Le problème porte sur la base de calcul.

Monsieur le secrétaire général indique que la circulaire du 27/11/2015 tend à montrer que la base de calcul sur 1607 heures est erronée et mentionne un calcul plus favorable aux représentants des organisations syndicales ; c'est sur cette base-là que les calculs et les échanges se feront lors d'un groupe de travail académique.

La FSU revient sur l'Avis numéro 2 du CHSCTD du 01/12/2015, à propos du document unique d'évaluation des risques professionnels. Elle souhaite que les élus du CHSCTD puissent avoir un bilan de la mise en œuvre du DUER dans les EPLE.

Monsieur l'IA-DASEN s'engage à transmettre cette liste.

Avis n°4 proposé par la FSU

***La FSU revient également sur l'avis n°5 du CHSCTD du 1<sup>er</sup> décembre 2015, et sur la réponse formulée : elle redit son désaccord avec l'administration sur l'appréciation de la situation de grande tension liée à la préparation de la réforme du collège, car elle estime que loin de diminuer, l'inquiétude continue à grandir au fil des mois. Elle souhaite faire voter un nouvel avis : « Dans le cadre de la préparation de la réforme « collège 2016 », la vague de formation se poursuit actuellement dans les établissements scolaires. Il s'avère que dans la profession enseignante, les nombreuses interrogations quant à la mise en place de cette réforme, et quant à son utilité, loin de disparaître, demeurent et se multiplient, et l'inquiétude est même en train de grandir, à l'approche de la rentrée. Les moyens alloués, désormais connus, s'avèrent largement insuffisants pour mettre en place cette réforme, sans dégrader les conditions d'apprentissage des élèves ou l'offre éducative. Des tensions continuent à apparaître, au sein même des établissements, entre les différentes équipes, et entre les enseignants, dont certains se sentent mis en concurrence par la réforme. Ces tensions ne peuvent qu'être à l'origine de mal être au travail, et de risques psycho-sociaux. Le CHSCTD de l'Ain demande à l'Administration de prendre toute la mesure de cette situation, et réitère sa demande qu'un état des lieux soit rapidement dressé ».***

***Vote : 7 pour***

Monsieur l'IA-DASEN fait remarquer que les éléments dont dispose l'administration ne vont pas en ce sens. Il ajoute que la formation n'est pas achevée et qu'il convient certainement d'attendre avant de pouvoir en tirer des conclusions.

Avis n°5 présenté par la FNEC FP FO

***La réforme du collège est source d'anxiété pour les collègues qui ont pris part aux journées de formation et qui n'ont pas réponses à leurs nombreuses questions quant à l'organisation de la réforme, au travail impressionnant que celle-ci entraîne (programmes par cycles, programmes à faire par secteurs de collège pour le cycle 3), à leur devenir (professeurs d'allemand). Les formations ont lieu actuellement le soir, certains collègues pouvant être présents de 8h à 20h, dans des établissements où le chauffage est coupé. Cette réforme est facteur de risques psychosociaux, elle est donc une contre-réforme et doit être abrogée.***

***Vote : 5 pour / 2 absentions***

Monsieur l'IA-DASEN signale l'effort considérable de l'académie en termes de formation, le but étant de répondre aux attentes des enseignants en prenant le plus finement possible en compte les besoins des élèves par un élargissement des approches pédagogiques.

### **Condition de travail dans le « Pays de Gex »**

La FSU informe les membres du CHSCTD qu'un questionnaire syndical a été diffusé début 2015 aux personnels du 1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> degrés. 320 personnes ont répondu, principalement des enseignants du 1<sup>er</sup> degré.

En synthèse trois problématiques émergent :

- forte rotation des personnels majoritairement jeunes
- précarité financière inquiétante et accès au logement difficile (29% des enseignants propriétaires, 20% dans le parc privé, les autres en collocation ou chez l'habitant)
- sentiment de discrimination (75% des enseignants considèrent qu'il y a eu un impact négatif sur la situation familiale), de déclassement.

Trois conclusions peuvent donc être tirées :

- similitude avec ce que peuvent vivre les enseignants dans les grandes agglomérations françaises
- les mesures compensatoires pourraient aider à rester
- urgence de prendre en compte les spécificités économiques et géographiques du pays de Gex

M. Jambon rappelle qu'il s'agit d'une vraie spécificité du département de l'Ain et souhaite la tenue d'un groupe de travail sur le sujet, comprenant les assistantes sociales du personnel, le médecin de prévention et la DIPER

Monsieur l'IA-DASEN remercie la FSU pour cette étude. Il est favorable à l'idée de ce groupe de travail qui pourrait se tenir dans le courant du 3<sup>ème</sup> trimestre et réfléchir à des mesures opérationnelles à mettre en œuvre. Il indique que de son côté, la DSDEN s'emploie à faire bouger les lignes. C'est dans cette optique qu'a été pensée la modification de la carte des circonscriptions.

La FSU indique qu'il serait intéressant de prendre l'attache de la DSDEN de la Haute Savoie, qui a fait paraître un rapport sur le même sujet cette année.

Avis n° 6 proposé par la FSU

***« Le coût de la vie dans le Pays de Gex et la situation très difficile du logement ont un impact certain sur les conditions de travail des personnels de l'Education Nationale affectés dans le Pays de Gex et aux alentours, et peut-être sur leur santé. Pour approfondir ces questions et envisager des mesures pour réduire cet impact, le CHSCTD de l'Ain demande la tenue d'un groupe de travail issu du CHSCTD, en présence notamment de la DIPER, du médecin de prévention et des assistantes sociales des personnels »***

***Vote : 7 pour***

La FNEC FP FO signale un problème concernant la construction de l'annexe du Lycée de Ferney Voltaire et émet un Avis.

Avis n°7 proposé par la FNEC FP FO 01

**« Considérant que l'annexe du lycée de Ferney Voltaire ouvrira dès la prochaine rentrée, le CHSCTD demande que des réponses rapides soient faites aux questions posées dans le registre SST signées par 89 collègues ».**

**Vote : 7 pour**

### **Evolution de la carte des circonscriptions**

Monsieur l'IA-DASEN précise que la carte des circonscriptions évoluera à la prochaine rentrée scolaire. Sur la base d'une circonscription supplémentaire sur le secteur du Pays de Gex - le projet, déjà ancien, ayant été validé cette année par le ministère de l'éducation nationale -, la carte a été retravaillée afin de permettre un rééquilibrage là où cela paraissait souhaitable. Cette évolution impacte à des hauteurs différentes les circonscriptions de Bellegarde, Belley, Ambérieu, Bourg-en-Bresse, La Dombes et Jassans. Monsieur l'IA-DASEN souligne qu'un rééquilibrage global permettra de favoriser le pilotage, ainsi que le suivi des enseignants et de leurs carrières.

La FSU regrette que le CHSCTD n'ait pas été consulté en amont concernant la création de la nouvelle circonscription, et constate qu'il subsiste un réel déséquilibre entre la circonscription de Bellegarde et celles du Pays de Gex. En outre, les évolutions à la hausse à court ou moyen terme ne laissent pas envisager un rééquilibrage.

Monsieur l'IA-DASEN précise qu'il n'y a pas de consultation du CHSCTD prévue règlementairement en pareil cas.

Monsieur le secrétaire général précise que le redécoupage a aussi été pensé en recherchant une cohérence avec la carte des collèges et le nombre de communes.

La FNEC FP FO 01 s'interroge sur la situation des collègues titulaires remplaçants qui se retrouvent affectés dans une nouvelle circonscription suite à cette nouvelle carte des circonscriptions, alors que leur choix était lié à leur résidence familiale. FO souhaite savoir s'ils bénéficieront d'une mesure de carte scolaire.

Mme CHARKAOUI précise que très peu de personnes seront impactées par cette cartographie, qu'il sera difficile d'intervenir dans le cadre du mouvement actuel, mais que certains personnels pourront bénéficier d'une mesure de carte scolaire lors du mouvement 2017.

Monsieur l'IA-DASEN précise que les situations, peu nombreuses, seront étudiées au cas par cas afin d'éviter toute tension.

### **Evolution du réseau des EPLE :**

Monsieur l'IA-DASEN confirme la création d'un collège à Montceaux. Les collèges touchés par cette création sont les collèges de Thoissey, Jassans, Châtillon-sur-Chalaronne et Pont de Veyle indirectement dans le cadre d'un rééquilibrage. Il informe de projets de fusion entre les lycées professionnels et lycées généraux Carriat à Bourg-en-Bresse et du Bugey à Belley. L'ouverture de l'annexe du site de Ferney-Voltaire à Saint-Genis-Pouilly est aussi une mesure liée à l'évolution du réseau des EPLE.

La FSU indique qu'il serait intéressant d'obtenir la carte des secteurs de collège afin de la superposer avec la nouvelle carte des circonscriptions en vue de savoir si des établissements se trouvent isolés, comme Saint-Paul-de-Varax.

Monsieur l'IA-DASEN donne son accord à ce sujet.

La FNEC FP FO 01 fait part de la fiche santé sécurité au travail déposé à l'EREA et présente l'inquiétude des 6 collègues concernés par la transformation de leur poste d'enseignant en poste d'AED. La FNEC FP FO 01 dépose à ce sujet un avis.

### **Avis n°8 proposé par FO**

**« Le CHS CT D réuni ce lundi 7 mars 2016 constate que les 6 suppressions – transformations de 6 postes de PE enseignants éducateurs d'internat fonctionnaires d'Etat à l'EREA de Bourg en Bresse en AED constituent une modification de l'organisation du service qui aurait dû être discutée en CHS CT conformément à l'article 57 du décret n°82-453.**

**Le CHS CT D enregistre les nombreux problèmes évoqués par les personnels de l'EREA de Bourg en Bresse inquiets pour la rentrée 2016 dans la fiche de santé sécurité au travail étudiée ce jour. Compte tenu de ces nombreux problèmes, dans l'intérêt du bon fonctionnement du service et afin de ne pas détériorer les conditions de travail des personnels et la prise en charge des élèves confiés, le CHS CT D demande le maintien des 6 postes d'enseignants éducateurs à l'EREA de Bourg en Bresse.**

**Le CHS CT D rappelle que le statut général de la fonction publique impose que les postes de fonctionnaires d'Etat soient occupés par des fonctionnaires d'Etat. En effet, l'article 3 de la Loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires indique clairement :**

**« Sauf dérogation prévue par une disposition législative, les emplois civils permanents de l'Etat, des régions, des départements, des communes et de leurs établissements publics à caractère administratif sont, à l'exception de ceux réservés aux magistrats de l'ordre judiciaire et aux fonctionnaires des assemblées parlementaires, occupés soit par des fonctionnaires régis par le présent titre, soit par des fonctionnaires des assemblées parlementaires, des magistrats de l'ordre judiciaire ou des militaires dans les conditions prévues par leur statut. »**

**Le CHSCTD constate que les postes d'Enseignants Educateurs d'Internat en EREA sont des postes de fonctionnaires d'Etat, ils sont et doivent continuer à être occupés par des fonctionnaires d'Etat.**

**Ces postes ne peuvent pas être occupés par des AED en lieu et place d'enseignants du 1er degré.**

**Le CHSCTD constate qu'une note de service interne au ministère, soumise à aucun CT à aucun niveau, ne saurait constituer un cadre réglementaire.**

**A l'heure où le ministère insiste régulièrement sur les RPS l'administration est en train de créer une situation génératrice de risques psychosociaux à l'EREA de Bourg en Bresse analogue aux collègues de STI. La meilleure manière d'éviter les RPS c'est de ne pas les créer.**

**Le CHSCTD demande la saisine du CTSD pour examiner le maintien des postes à l'EREA de Bourg en Bresse sur la base de l'état de santé et psychologique dressé par les personnels, c'est une mesure de prévention primaire »**

**Vote : 7 pour**

Monsieur l'IA-DASEN précise que la situation de l'EREA découle de l'application de directives nationales. La DGESCO demande en effet de transformer les postes d'éducateur en internat pour les confier à des AED. Ces postes sont actuellement occupés par des professeurs des écoles qui sont des enseignants qualifiés dont les missions actuelles ne correspondent pas à ce pour quoi ils ont été recrutés et formés. Il souligne que les six personnels concernés ont été nommés à titre provisoire. Il ajoute que cette mesure est appliquée sans problème dans d'autres académies, et parfois depuis plusieurs années déjà.

Il indique que les professeurs des écoles concernés ont été invités à prendre part collectivement à une rencontre qu'il leur a proposée, et ont aussi été reçus individuellement, s'ils le souhaitaient, par la chef de la division des personnels enseignants et l'IEA ASH. Il signale que, dans le cadre de la préparation de la rentrée, un travail a été mené avec le chef d'établissement, qui permettra de recentrer sur des missions éducatives les enseignants qui restent, les professeurs des écoles n'ayant pas vocation à faire de la surveillance de dortoir et sachant par ailleurs qu'à l'EREA de Bourg-en-Bresse, une surveillance

de nuit est décomptée en temps réel (10h) quand, dans d'autres établissements du même type, elle compte forfaitairement pour 3h. Il ajoute pour finir que les AED bénéficieront d'une formation adaptée avant leur entrée en fonction.

La FSU précise que ce point sera abordé en CAPD et demande si la nouvelle carte des circonscriptions aura des conséquences sur les personnels itinérants (RASED, enseignants référents)

Monsieur l'IA-DASEN confirme que la carte des RASED ne changera pas mais que leurs missions sont redéfinies chaque année par l'IANA.

### **Choix d'une école à visiter pour 2015-2016**

Départ de Monsieur JAMBON à 16h15

Monsieur le secrétaire général précise que la réflexion s'est portée sur la taille de l'école par rapport à l'école de Saint-Germain-de-Joux (école à 3 classes).

Après concertation avec les IEN, Monsieur l'IA-DASEN propose différentes écoles :

- Ecole de Jassans (18 classes)
- Groupe scolaire de Miribel (14 classes)
- L'école de Ceyzeriat (9 classes)
- L'école d'Ornex (11 classes)

L'UNSA souhaite savoir si le thème choisi est toujours l'accès sur le numérique

Monsieur le secrétaire général répond par l'affirmative et propose de choisir une ou deux écoles pour cette année scolaire et l'autre école pour la prochaine rentrée scolaire.

Après concertation des membres du comité, il est décidé que l'école de Jassans sera visitée pour le mois de juin et l'école de Montagnat pour la prochaine rentrée scolaire.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur l'IA-DASEN remercie les participants et lève la séance à 16h25.

Le Président du CHSCTD,

Le secrétaire du CHSCTD

Francis MORLET

Nicolas JAMBON